


Carte 4 : Carte de l'aptitude des sols à l'épandage de digestats liquides



- Ilots engagés dans le plan d'épandage
- Zone interdite d'épandage
- Zone d'autorisation avec enfouissement

250 m